



MUNICIPALITÉ DE SAINT-IGNACE-DE-STANBRIDGE

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, directrice générale/greffière trésorière de la susdite municipalité, qu'il y aura une session extraordinaire du conseil municipal au cours de laquelle le programme d'immobilisations de la municipalité pour les trois prochains exercices financiers subséquents (2023, 2024 et 2025) sera adopté conformément à l'article 953.1 du Code municipal.

Lors de cette session, qui se tiendra le **lundi DOUZIÈME (12e) JOUR DE DÉCEMBRE 2022 à 19h00**, au Centre communautaire, 857 chemin de St-Ignace, les délibérations du conseil et la période de questions porteront exclusivement sur le programme triennal d'immobilisations (2023, 2024 et 2025).

DONNÉ À SAINT-IGNACE-DE-STANBRIDGE, CE VINGT-NEUVIÈME JOUR DE NOVEMBRE DEUX MILLE VINGT-DEUX.

Sophie Bélair Hamel

Directrice générale/greffière-trésorière

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, directrice générale /greffière-trésorière de la susdite municipalité, qu'il y aura une séance extraordinaire du conseil municipal au cours de laquelle le budget pour la prochaine année financière (2023) sera adopté conformément à l'article 953.1 du Code municipal.

Lors de cette session, qui se tiendra le **lundi DOUZIÈME (12e) JOUR DE DÉCEMBRE 2022 à 19h10**, au Centre communautaire, 857 chemin de St-Ignace, les délibérations du conseil et la période de questions porteront exclusivement sur le budget 2023.

DONNÉ À SAINT-IGNACE-DE-STANBRIDGE, CE VINGT-NEUVIÈME JOUR DE NOVEMBRE DEUX MILLE VINGT-DEUX.

Sophie Bélair Hamel

Directrice générale/greffière-trésorière



MUNICIPALITÉ DE SAINT-IGNACE-DE-STANBRIDGE

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, directrice générale/greffière trésorière de la susdite municipalité, qu'une séance « extraordinaire » du conseil municipal est convoquée pour être tenue le **lundi DOUZIÈME (12e) JOUR DE DÉCEMBRE 2022 à 19h20**, au Centre communautaire, 857 chemin de St-Ignace et qu'il sera pris en considération les sujets suivants :

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture
2. Adoption de l'ordre du jour
3. RÉGLEMENTATION
 - 3.1. AVIS DE MOTION – Règlement d'imposition des taxes foncières de l'année 2023
 - 3.2. ADOPTION du projet de règlement d'imposition des taxes foncières de l'année 2023
4. Période de questions
5. Clôture (ajournement) de la session extraordinaire.

DONNÉ À SAINT-IGNACE-DE-STANBRIDGE, CE VINGT-NEUVIÈME JOUR DE NOVEMBRE DEUX MILLE VINGT-DEUX.

Sophie Bélair Hamel

Directrice générale/greffière-trésorière
